

Rapport d'activité de la Direction générale des finances publiques : une inversion de la courbe des résultats de la DGFIP, faute de moyens...

Le « rapport d'activité » annuel de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) est désormais public. Comme chaque année, il décrit les nombreuses missions de la DGFIP et revient sur ses évolutions et ses résultats.

La DGFIP n'a cessé de voir ses moyens humains et budgétaires diminuer : elle employait ainsi 109 000 agents en 2015 contre 125 500 en 2008 et 141 000 en 2002. En revanche, sa charge de travail n'a, elle, jamais cessé de croître. Ceci explique la baisse inquiétante de ses résultats et l'affaiblissement de sa capacité d'action.

Le rapport d'activité 2015 illustre parfaitement cette hausse de la charge globale de travail. Il montre ainsi que :

- la DGFIP a été sollicitée (à l'accueil « physique », par téléphone ou encore par courriel) à 35,3 millions de reprises en 2015, contre 31,9 millions par exemple en 2013,
- le nombre de foyers fiscaux s'élevait à 37,43 millions en 2015 contre 36,7 en 2013 ou encore 33,4 en 2002,
- le nombre d'entreprises soumises à la TVA s'élevait à 5,44 millions en 2015 contre 5,18 en 2013 et 3,48 en 2002,
- le nombre d'entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés s'élevait à plus de 2 millions en 2015 contre 1,87 en 2013 et 1,12 en 2002,
- le nombre d'avis d'imposition à la taxe d'habitation et la taxe foncière s'élevait respectivement à 30 et 31 millions en 2015 (contre, tout aussi respectivement, 23,9 et 26,2 millions en 2002).

Le rapport apporte par ailleurs d'autres éléments instructifs qui illustrent tout à la fois :

- les conséquences de la crise, avec par exemple un nombre de demandes de remises gracieuses en matière de taxe d'habitation qui s'élevait à plus de 494 000 en 2015 (contre 458 000 en 2013),
- et la baisse, inquiétante, de la capacité d'action de la DGFIP. En effet, alors que le nombre d'entreprises soumises à la TVA et à l'IS augmente, la DGFIP est ainsi de moins en moins présente en matière de lutte contre la fraude fiscale : le nombre de contrôles « sur pièces » (autrement dit, du bureau) des particuliers et des professionnels diminue (- 17000 contrôles en deux ans) tout comme le nombre de contrôles sur place (- 2000 en deux ans).

Cet constat est d'autant plus alarmant que la DGFIP, dont l'importance de missions n'est plus à démontrer, va connaître une nouvelle hausse de sa charge globale de travail avec : la mise en œuvre du prélèvement à la source (qui, outre de profonds changements techniques, se traduira par une hausse des sollicitations des contribuables), la révision des bases des impôts locaux ou encore la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations...

A l'heure où le gouvernement prépare sa loi de finances pour 2017, ces évolutions doivent le conduire à ne prévoir aucune suppression d'emploi à la DGFIP.